



COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 mars 2026

Présents : DAMOUR Christophe, BOURDIER Christian, MARTINAUD Sébastien, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MÉNAGER Alain

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Information : Présentation du compte financier unique

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU). Il ne peut pas être mis au vote car la procédure de préparation avec la trésorerie n'est pas terminée du fait du problème informatique rencontré par la DGFIP.

Les résultats de l'année 2025 s'établissent comme suit :

Fonctionnement : 5 915.84 €

- Recettes : 71 374.40 €
- Dépenses : 65 458.56 €

Investissement : 1 281.68 €

- Recettes : 5 652.09 €
- Dépenses : 4 370.41 €

Débat : Proposition du propriétaire de la parcelle B n°27

La propriétaire de la parcelle B n°27 a contacté la mairie. Elle propose de nous la vendre ou d'acheter les parcelles contigües appartenant à la commune.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions.

Information : Devis de l'entreprise « Charente Pliage » pour un brasero

Suite aux réflexions au sujet de l'acquisition d'un brasero ou d'un barbecue, un devis a été demandé à l'entreprise « Charente Pliage ». Il sera comparé avec les autres devis.

Débat : Travaux de voirie 2026

Rendez-vous est pris avec le maître d'œuvre vendredi 6 mars pour chiffrer les travaux envisagés pour 2026.

Débat : Composition du bureau des élections municipales du 15 mars 2026

	Président	Premier assesseur	Deuxième assesseur
8H00 – 10H30	<i>Sébastien Martinaud</i>	<i>Fanny Chagnaud</i>	<i>Karine Crombet</i>
10H30 – 13H00	<i>Christian Bourdier</i>	<i>Éric Martinaud</i>	<i>Nicolas Crombet</i>
13H00 – 15H30	<i>Patrick Chagnaud</i>	<i>Alain Ménager</i>	<i>Pascal Marland</i>
15H30 – 18H00	<i>Christophe Damour</i>	<i>Véronique Delorme Lewis</i>	<i>Virginie Montauban</i>

Information : Procédure d'arrêté de péril au 4 et 6 rue du Reteuil

Suite à l'effondrement partiel d'un mur situé 6 rue du Reteuil, le maire va convoquer M. Patrice PONTERY à la mairie pour lui demander ce qu'il compte faire pour sécuriser ses bâtiments qui menacent le domaine public. De ses réponses dépendra l'ouverture d'une procédure d'arrêté de péril.

Questions diverses :

Suite aux demandes des propriétaires, les arrêtés prescrivant la création d'adresse du « 3 Chez Papinaud » et du « 3 La Case » ont été pris.

La prochaine réunion est programmée le 13 avril 2026 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h30